

L'ECOLE DU SPECTATEUR

INFOS PRATIQUES

SAISON 2024-2025 PROPOSEE PAR LE CENTRE CULTUREL DE CINEY

Pour la saison 2024-2025, vous trouverez nos diverses propositions d'activités scolaires sous forme de fiches individuelles. Celles-ci sont disponibles sur simple demande en format papier ou électronique et seront également téléchargeables sur notre site internet

<http://centreculturel.ciney.be>.

Elles s'accompagnent d'un **formulaire de réservation** à nous remettre complété !

Celui-ci sera notre outil de référence pour tous les documents de confirmation et de facturation pour la saison 2024-2025.

Il est donc important d'y mentionner :

- Le nom, l'adresse exacte, le numéro de téléphone et l'adresse mail de l'établissement.
- Le nom de la personne de contact pour le théâtre scolaire au sein de l'établissement.
- Le numéro de téléphone (**gsm**) de la personne qui accompagnera les élèves au spectacle afin de la joindre facilement en cas de contretemps ou de modification horaire !
- Les coordonnées de facturation si différentes.

Pour chaque spectacle choisi, nous vous demandons d'indiquer un premier et un second choix pour le spectacle envisagé (date et/ou heure). Ceci, afin de faciliter la répartition des groupes en cas de forte demande. Merci d'indiquer la classe et le nom de l'instituteur.trice ou professeur.e ainsi que le nombre d'élèves prévus. Nous vous recontacterons pour les ajustements éventuels.

Les demandes de réservations seront traitées en priorité en fonction de leur date de réception par le Centre Culturel ! (Attention premiers spectacles en octobre)

Vous recevrez, début octobre, une **feuille de confirmation** reprenant tous les spectacles choisis par établissement. **Ce document servira de référence pour les dates et heures des représentations.**

En cas de force majeure avérée (dont fermeture pour cause de pandémie) l'annulation de l'inscription ne sera pas préjudiciable à l'école. Dans tous les autres cas d'annulation, 50% du montant des entrées réservées sera facturé et perçu. En cas de non-participation à la séance réservée, sans avertissement préalable, le montant total des places réservées sera facturé et perçu. Ceci, afin de pouvoir honorer la relation contractuelle établie avec la compagnie théâtrale au moment du booking de ses prestations.

Le paiement peut se faire en espèces le jour de la représentation. Toutefois nous privilégions un paiement par virement bancaire après facture. **Afin d'éviter tout malentendu, en cas de facturation, il est important d'indiquer au responsable du Centre Culturel, au moment de votre venue, le nombre d'élèves effectivement présents à la représentation.**

